



Raymond MERCK
Commissaire aux comptes
3 rue Saint Léon
67000 STRASBOURG

ASSOCIATION “L’ARCHE A STRASBOURG “

6, passage de la Gosseline
67100 STRASBOURG
Siret : 818 094 609 00026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Ce rapport contient 28 pages)

ASSOCIATION "L'ARCHE A STRASBOURG "

6, passage de la Gosseline

67100 STRASBOURG

Siret : 818 094 609 00026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association " L'ARCHE A STRASBOURG " relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En notre qualité de commissaire aux comptes suppléant de votre association et suite de la démission de Mme Elisabeth BIZET, nous avons accédé aux fonctions de titulaire en date du 17 janvier 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 17 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

R

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe aux comptes annuels et notamment ceux relatifs :

- au cadre de l'activité de votre association,
- aux provisions pour risques et charges,
- aux fonds dédiés.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé.

Il est précisé que lors d'une prise de fonction et lorsque les comptes de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes, le commissaire aux comptes successeur prend connaissance du dossier de travail de son prédécesseur. Nous n'avons pas pu accéder à ce dossier.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur ;

- le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association " L'ARCHE A STRASBOURG " ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 avril 2024.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

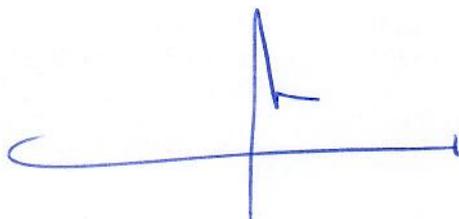
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Strasbourg, le 24 mai 2024

R. MERCK
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	77 400		77 400	77 400
	Constructions	755 146	66 504	688 642	717 693
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	10 705	5 211	5 494	6 492
	Autres immobilisations corporelles	244 019	112 278	131 741	141 778
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 665		5 665	5 665	
TOTAL (I)	1 092 934	183 993	908 942	949 028	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	54 952		54 952	51 775
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 610		3 610	3 952	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	659 985		659 985	639 040	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	8 218		8 218	6 073
	TOTAL (II)	726 765		726 765	700 839
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	1 819 700	183 993	1 635 707	1 649 867	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			5 665	5 665	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	162 050	162 050
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	110 000	110 000
Autres			
Report à nouveau	346 298	237 723	
Excédent ou déficit de l'exercice	(2 350)	108 575	
Total des fonds propres (situation nette)	615 998	618 348	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
	Total des fonds propres	615 998	618 348
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	742 630	793 892
	Total des fonds reportés et dédiés	742 630	793 892
Provisions	Provisions pour risques	108 117	95 508
	Provisions pour charges	1 319	5 038
	Total des provisions	109 436	100 546
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	8 713	8 702
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 261	43 330
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	85 652	48 080
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 305	309	
Produits constatés d'avance	712	36 660	
	Total des dettes	167 643	137 080
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 635 707	1 649 867
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 349,82)	108 574,64
	(1) Dont à moins d'un an	167 643	137 080
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 900	2 715
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	734 166	733 895
	dont parrainages	16 200	43 200
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	217 072	145 080
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	7 523	11 289
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	27 682	36 037
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	76 853	64 176
Utilisations des fonds dédiés	51 262	35 677	
Autres produits	19 461	12 947	
	Total des produits d'exploitation	1 136 918	1 041 817
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	408 163	328 549
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 168	18 833
	Salaires et traitements	486 303	373 124
	Charges sociales	135 297	117 669
	Dotation aux amortissements et dépréciations	58 910	59 912
	Dotation aux provisions	8 511	8 342
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	20 518	17 676	
	Total des charges d'exploitation	1 144 869	924 104
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(7 950)	117 712

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 950)	117 712
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 331	555
	Total des produits financiers	10 331	555
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 268	12 428
	Total des charges financières	4 268	12 428
RESULTAT FINANCIER		6 064	(11 873)
RESULTAT COURANT avant impôts		(1 886)	105 839
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 904	4 590 521
	Total des produits exceptionnels	4 904	5 112
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 888	2 243
	Total des charges exceptionnelles	2 888	2 243
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 017	2 869
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		2 480	133
TOTAL DES PRODUITS		1 152 154	1 047 483
TOTAL DES CHARGES		1 154 504	938 909
EXCEDENT ou DEFICIT		(2 350)	108 575
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			728
TOTAL			728
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			728
TOTAL			728

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés selon les dispositions prévues au règlement 2018-06 et dans le respect du principe de prudence. Il est précisé qu'à défaut de dispositions spécifiques au règlement 2018-06 sus visé, les dispositions du règlement ANC N°2014-03 relatives au plan comptable général continuent à s'appliquer

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 635 707** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 152 154** euros et un total **charges** de **1 154 504** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 350** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

CADRE DE L'ACTIVITE

L'Association L'ARCHE A STRASBOURG, créée antérieurement sous la dénomination « ASSOCIATION DES AMIS DE L'ARCHE EN ALSACE » est une des 32 communautés réparties sur le territoire national qui accueillent des personnes handicapées mentales.

Au niveau national, une Fondation « Les Amis de l'Arche » permet de récolter des dons et de participer au financement des projets d'investissement dans les régions.

L'Arche à STRASBOURG gère 3 résidences, chacune comptant 6 personnes handicapées, 2 assistants salariés et 2 jeunes en service civique qui accompagnent les personnes accueillies dans leur vie quotidienne.

- Les 2 résidences livrées en octobre 2017 ont été construites par la SERS et font l'objet d'un contrat de location avec l'Association « L'ARCHE A STRASBOURG ».
- La livraison de la 3^{ème} résidence a été effectuée au mois de février 2021. Celle-ci a été construite par la société NOUVEAU LOGIS DE L'EST et fait l'objet d'une convention de location globale.

Les bailleurs sociaux bénéficient de subventions d'investissement qui sont répercutées sur le cout de la redevance annuelle.

L'Association a établi avec chacun des locataires (personnes accueillies et salariés) un contrat de sous location fixant la redevance mensuelle et la participation aux charges locatives.

L'Association a fait, conformément au projet initial, l'acquisition d'un bâtiment abritant à la fois l'espace rencontre, les locaux administratifs et le Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM). Ce bâtiment a été financé en quasi-totalité par des dons fléchés collectés par la Fondation « LES AMIS DE L'ARCHE ».

Règles et Méthodes Comptables

D'un point de vue comptable, les activités de l'Association se différencient comme suit :

- 1 section analytique pour la gestion locative de chacune des résidences
- 1 section analytique pour le suivi des recettes et dépenses du service d'aide à la personne,
- 1 section analytique pour la vie associative
- 1 section analytique pour l'espace rencontre (POT'IRONS)
- 1 section analytique pour le GEM
- 1 section analytique pour l'Aide à la Vie Partagée (AVP)

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens comme suit

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - matériels et outillages | 5 à 10 ans |
| - agencements et installations | 7 à 10 ans |
| - matériel de transport | 2 à 5 ans |
| - matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| - mobiliers | 5 à 10 ans |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

1) Risques financiers

La SERS, propriétaire des 2 résidences a souscrit deux emprunts à taux variables, selon l'évolution du livret A, respectivement aux taux de 1.35% et 0.55%. L'article 5.2 de la convention entre la SERS et L'ARCHE prévoit la constitution d'une provision pour risque financier, dont l'objet est d'équilibrer la charge de remboursement des emprunts à taux variables au 31/12/2023 cette provision s'élève à 66 410€.

2) Taxe foncière différée

L'ARCHE bénéficie d'une exonération de la taxe foncière durant les 25 premières années. La charge différée a été répartie sur la durée du bail.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

L'association a opté pour la comptabilisation des engagements de retraite.

Le montant couru à la clôture de l'exercice est évalué selon les dispositions légales de droit commun et critères particuliers suivants :

- Age de départ : 65 ans
- l'ancienneté éventuellement acquise par un salarié à la Fondation ARCHE ou une autre association ARCHE est reprise à 100%
- Taux d'indexation : 2%
- Taux de charges sociales : 50% pour les cadres, 40% pour les non cadres
- Taux d'actualisation : 3.22%
- Base de calcul salaire mensuel moyen

L'engagement total constaté au 31/12/23 pour 1 318.82 € est comptabilisé pour sa totalité.

Fonds dédiés

Ce poste enregistre la Collecte de la Fondation ARCHE pour notamment le financement de l'Espace Rencontre.

Il fait l'objet d'un tableau de suivi dans l'annexe chiffrée. Le solde des fonds dédiés au 31/12/2023 est de 751 671€, dont 671 126€ affectés à des investissements réalisés et 44 545€ disponibles.

Autres dettes financières

Ce poste enregistre les cautions versées par les résidents.

Règles et Méthodes Comptables

Contributions en nature : Bénévolat

Les heures effectuées par les membres du CA durant l'année 2023 ont été évaluées à 1 650 contre 1 750 en 2022 .

D'autres bénévoles interviennent au sein de la structure, notamment des étudiants, qui assurent une présence régulière auprès des résidents des trois maisons lors des soirées par exemple, le temps consacré par ces bénévoles a été évalué à 1 400 heures contre 1 440 heures en 2022

Par ailleurs les interventions des bénévoles dans le nouvel espace rencontre ont été évaluées à 1 600 heures contre 1020 heures en 2022.

Ainsi le total des heures effectuées en 2023 par les bénévoles de l'ARCHE a pu être estimé à 4 650 heures (4 210 heures en 2022) Celles-ci ont été valorisées au taux horaire du SMIC en vigueur en 2023 chargé à 35% soit un taux global de 15.73€ de l'heure.

Il en ressort ainsi une valorisation globale de 73 145€ en 2023 contre 60 077€ pour l'année 2022.

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					

CORPORELLES	Terrains	77 400				77 400
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	755 146				755 146
	Instal technique, matériel outillage industriels	10 705				10 705
	Instal., agencement, aménagement divers	154 804		11 118		165 922
	Matériel de transport	29 619				29 619
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	40 773		7 705		48 478
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 068 446		18 823		1 087 270

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	5 665				5 665
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 665				5 665	

TOTAL	1 074 111		18 823		1 092 934
--------------	------------------	--	---------------	--	------------------

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Autres			
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre	37 453	29 051	66 504
	sur sol d'autrui			
	instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 212	999	5 211
	Autres instal., agencement, aménagement divers	49 911	16 979	66 889
	Matériel de transport	19 648	3 240	22 888
	Matériel de bureau, mobilier	13 860	8 641	22 501
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 083	58 910		183 993
TOTAL	125 083	58 910		183 993

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	162 050				162 050
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	110 000				110 000
Autres réserves					
Report à nouveau	237 723	108 575			346 298
Excédent ou déficit de l'exercice	108 575	(108 575)		2 350	(2 350)
Situation nette	618 348			2 350	615 998
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	618 348			2 350	615 998

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change	95 508	12 609		108 117	
	Pour pensions et obligations similaires	5 038	169	3 888	1 319	
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		100 546	12 778	3 888	109 436	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers				
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		100 546	12 778	3 888	109 436	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		8 511	3 888		
			4 268			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.						

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
Batiment espace rencontres	682 317		27 330			654 987	
Co-financement des frais de 1er établis	28 225				(15 000)	13 225	
Mission arche international			15 000		15 000		
Mobilier résidence	49 941		8 226			41 715	
Aménagement 3ème maison et local C	31 320					31 320	
Matériel informatique	2 088		706			1 382	
TOTAL	793 892		51 262			742 630	

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 665	5 665	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	54 952	54 952	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 838	1 838	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 773	1 773	
Charges constatées d'avance	8 218	8 218		
TOTAL DES CREANCES		72 445	72 445	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	8 713	8 713		
	Fournisseurs et comptes rattachés	67 261	67 261		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	28 248	28 248		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 386	41 386		
	Impôts sur les bénéfices	2 480	2 480		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 537	13 537		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	5 305	5 305			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	712	712			
TOTAL DES DETTES		167 643	167 643		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		300			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		289			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	2 664			2 664
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	2 664			2 664
Quotes-parts virées au compte de résultat	2 664			2 664

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		47 093
Autres créances clients <i>CLIENTS FACT. A ETABLIR</i>	45 878	45 878
Autres créances <i>PRODUIT A RECEVOIR</i>	1 216	1 216

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		75 075
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACTURES NON PAR</i>	27 586	27 586
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL PROV. CONGES PAYES</i> <i>CHARGES SOCIALES / C.PAYES</i> <i>Autres charges à payer</i>	28 248 10 496 3 440	42 184
Autres dettes <i>CREDIT DIV.CHARGES A PAYER</i>	5 305	5 305

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			8 218
CCA Assurance	01/01/2024 31/12/2024	5 630	
CCA Formation 2024	01/01/2024 31/12/2024	1 150	
CCA Charges local	01/03/2024 31/03/2024	673	
CCA Entretien	01/03/2023 29/02/2024	433	
CCA Locations diverses	01/01/2024 31/03/2024	191	
CCA Antivirus	01/01/2024 31/12/2024	116	
CCA Abonnement	01/01/2024 31/03/2024	25	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			8 218

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			712
Aide alimentaire 2024	01/01/2024 - 31/01/2024	712	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			712

Concours publics et subventions

31/12/2023	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		3 790	82 500		130 782	217 072
Subventions d'investissement						
TOTAL		3 790	82 500		130 782	217 072

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
ARS Subvention logements inclusif	36 000		
ARS Subvention GEM	94 782		
CEA Subvention habitat inclusif	82 500		
ETAT Subvention tutorat	3 790		
Totalisation	217 072		

Engagements financiers

31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties CDC Habitat social	425 700	
	425 700	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	425 700	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Annexe libre

1) Evolution financière

POSTES DE BILAN	2023	2022	Variation
fonds propres	272 050 €	272 050 €	0 €
provisions			0 €
Fonds dédiés	698 085 €	734 347 €	-36 262 €
dettes financières	8 713 €	8 702 €	11 €
immobilisations nettes	-908 942 €	-949 028 €	40 086 €
FONDS DE ROULEMENT INVESTISSEMENT	69 906 €	66 071 €	3 835 €
Résultat de l'exercice	-2 350 €	108 575 €	-110 925 €
Report à nouveau	346 298 €	237 723 €	108 575 €
Provisions d'exploitation	109 436 €	100 546 €	8 890 €
fonds dédiés non affectés à des investissements	44 545 €	59 545 €	-15 000 €
FONDS DE ROULEMENT EXPLOITATION	497 929 €	506 389 €	-8 460 €
FONDS DE ROULEMENT GLOBAL	567 835 €	572 460 €	-4 625 €
Créances	58 562 €	52 741 €	5 821 €
Charges constatées d'avance	8 218 €	6 073 €	2 145 €
dettes d'exploitation	-158 218 €	-88 733 €	-69 485 €
produits constatés d'avance	-712 €	-36 660 €	35 948 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-92 150 €	-66 579 €	-25 571 €
TRESORERIE NETTE	659 985 €	639 039 €	20 946 €
TRESORERIE SELON BILAN	659 985 €	639 040 €	20 945 €
DETTES IMMOBILISATION A PAYER			0 €
CONTRÔLE TRESORERIE NETTE	659 985 €	639 040 €	20 945 €

Annexe libre

VARIATIONS EXERCICE				
CAF		5 298	132 288	-126 990
variation cautions		11	147	-136
	ressources	5 309	132 435	-127 126
acquisitions immobilisations		18 823	19 549	-726
	emplois	18 823	19 549	-726
	VARIATION FRI	-13 514	112 886	-126 400
	VARIATION FRE (provisions)	8 889	13 743	-4 854
	VARIATION FDR TOTAL	-4 626	126 629	-131 255